

# LES SECTEURS D'ACTIVITÉ



AUTRES ACTIVITÉS SPÉCIALISÉES, SCIENTIFIQUES ET  
TECHNIQUES

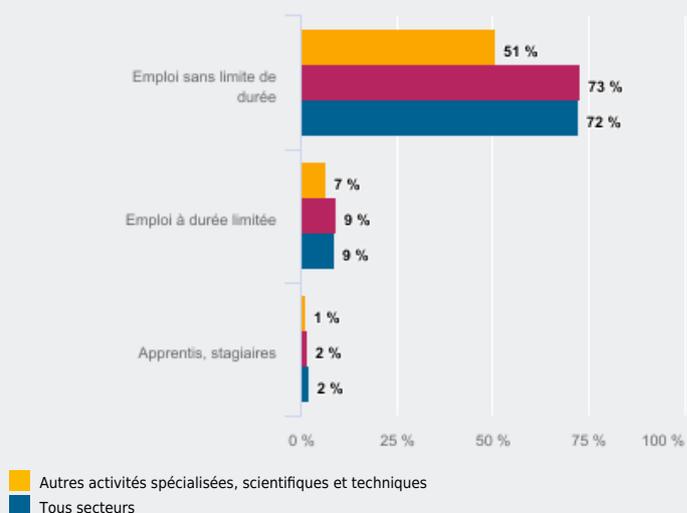


QUELLES SONT **LES CONDITIONS D'EMPLOI** DANS CE SECTEUR ?

## TYPE DE CONTRAT POUR LES SALARIÉS <sup>1</sup>

**87 %**

des salariés de ce secteur occupent un emploi sans limite de durée (85 % tous secteurs)



**18 980**

actifs en emploi (salarié et non salarié) dans ce secteur, soit

**1 %**

de l'emploi régional

**43 %**

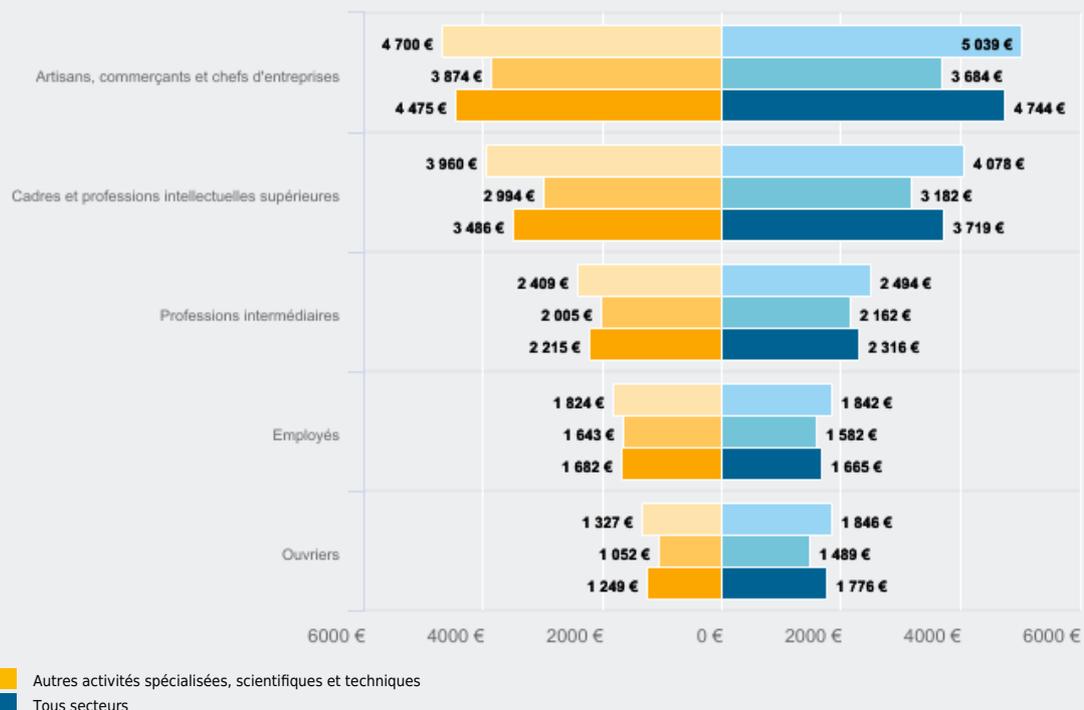
de non-salarié (15 % tous secteurs)

**21 %**

des actifs de ce secteur travaillent à temps partiel (17 % tous secteurs)

## SALAIRE MENSUEL NET MÉDIAN POUR LES SALARIÉS, PAR CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE

La moitié des salariés travaillant dans ce secteur gagnent plus de **1 580 €** net par mois à temps plein (1 800 € tous secteurs)



### TYPE DE CONTRAT POUR LES FEMMES SALARIÉES

**85 %**

des femmes salariées de ce secteur occupent un emploi sans limite de durée

 Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques   
 Tous secteurs

**38 %**

des femmes de ce secteur exercent un emploi non salarié (11 % tous secteurs)

**27 %**

des femmes de ce secteur travaillent à temps partiel (25 % tous secteurs)

La moitié des femmes travaillant dans ce secteur gagnent plus de **1 540 €** net par mois à temps plein (1 750 € pour les femmes tous secteurs confondus)

### TYPE DE CONTRAT POUR LES HOMMES SALARIÉS

**89 %**

des hommes salariés de ce secteur occupent un emploi sans limite de durée

 Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques   
 Tous secteurs

**48 %**

des hommes de ce secteur exercent un emploi non salarié (19 % tous secteurs)

**15 %**

des hommes de ce secteur travaillent à temps partiel (9 % tous secteurs)

La moitié des hommes travaillant dans ce secteur gagnent plus de **1 650 €** net par mois à temps plein (1 860 € pour les hommes tous secteurs confondus)

 Source : Insee - RP au lieu de résidence, Base Tous salariés - Traitement Carif-Oref Provence - Alpes - Côte d'Azur.

#### Notes :

**1** Les emplois sans limite de durée regroupent les CDI et les fonctionnaires titulaires. Les emplois à durée limitée regroupent les CDD, les contrats aidés, les intérimaires et les stagiaires rémunérés.